



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 décembre 2005
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé et de lui présenter un rapport sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS). Par la suite, dans le paragraphe 11 de sa résolution 1580 (2004), le Conseil m'a prié de lui présenter un rapport écrit tous les trois mois.

2. Le présent rapport se concentre sur l'évolution de la situation depuis mon dernier rapport en date du 12 septembre 2005 (S/2005/575), en particulier sur les tensions politiques consécutives aux élections qui ont conduit au récent changement de gouvernement en Guinée-Bissau.

II. Situation politique

3. Au cours de la période considérée, la situation politique du pays est demeurée tendue. Le candidat du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap-Vert (PAIGC), Malam Bacai Sanhá, a continué de rejeter les résultats des élections présidentielles de juillet 2005, qui ont vu la victoire de João Bernardo Vieira, bien que la Cour suprême de justice ait jugé, le 26 août 2005, qu'il n'y avait « pas d'éléments de preuve judiciaires suffisants » pour statuer sur la requête en annulation des résultats des élections présentée par le PAIGC. Les attermoissements dont a fait l'objet la prise de fonctions du Président élu, qui a eu finalement lieu le 1^{er} octobre 2005, ont ravivé les tensions internes et suscité l'inquiétude chez les partenaires extérieurs du pays.

4. De concert avec les dirigeants de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté des pays de langue portugaise et d'autres partenaires internationaux de la Guinée-Bissau, j'ai lancé un appel aux dirigeants du pays afin qu'ils règlent leurs différends par le dialogue. Le 21 septembre 2005, au cours de la rencontre que j'ai eue avec le



Premier Ministre Carlos Gomes Júnior, en marge de la soixantième session de l'Assemblée générale, j'ai insisté sur le fait que la prise de fonctions du Président élu dans les meilleurs délais rétablirait la confiance dans le processus politique en Guinée-Bissau, tant sur le plan intérieur que sur le plan international, ce qui pourrait favoriser la reprise de l'aide internationale.

5. Le 1^{er} octobre 2005, João Bernardo Vieira a prêté serment en qualité de nouveau Président de la Guinée-Bissau, marquant ainsi la fin officielle de la période de transition que le pays traversait depuis le coup d'état du 14 septembre 2003. La prise de fonctions du Président Vieira et l'engagement qu'il a pris dans son discours inaugural de promouvoir la réconciliation nationale et de veiller au respect de l'état de droit ont suscité de grands espoirs chez le peuple bissau-guinéen qui est soucieux de voir ses conditions de vie s'améliorer considérablement.

6. Toutefois, étant donné les divisions profondes qui ont marqué les élections présidentielles de juillet 2005, la classe politique de Guinée-Bissau est demeurée fortement polarisée, ce qui a conduit à un réalignement des forces politiques au Parlement en raison essentiellement de dissensions au sein du parti au pouvoir. Né de l'appui qu'une faction du parti a apporté à la campagne électorale indépendante du Président Vieira, le désaccord au sein du PAIGC s'est aggravé lorsque la direction du parti, conduite par l'ancien Premier Ministre Carlos Gomes Júnior, a voulu maintenir les sanctions appliquées à 14 parlementaires issus du PAIGC qui avaient soutenu la campagne de Vieira. Au rang de ceux-ci, figurait le premier Vice-Président du PAIGC, Aristides Gomes, qui a créé, avec d'autres membres du groupe des 14 parlementaires membres du PAIGC suspendus et d'autres partis et des particuliers soutenant le Président Vieira, le Forum de convergence pour le développement, dans le but de constituer une nouvelle majorité au Parlement.

7. Quelque temps après son entrée en fonction le 1^{er} octobre 2005, le Président Vieira ainsi que le Premier Ministre Carlos Gomes Júnior ont fait état, dans des déclarations publiques, de leur volonté de collaborer, indiquant ainsi au pays et à la communauté internationale un engagement en faveur de la cohabitation institutionnelle. Il n'empêche que les relations entre eux sont demeurées difficiles, ce qui a amené le Président à décider, après consultation avec le Conseil d'État rétabli dans ses fonctions et avec divers dirigeants de partis politiques, de la société civile et des syndicats, à prendre, le 28 octobre 2005, un décret destituant le Gouvernement. Le Président a notamment avancé comme raison pour justifier cette décision la persistance des tensions entre les organes de souveraineté de l'État qui, selon lui, entravait le bon fonctionnement des institutions de l'État et compromettait la capacité du Gouvernement de verser les salaires ou de survivre au Parlement. Le PAIGC a, pour sa part, dénoncé cette décision qu'il juge « arbitraire et inconstitutionnelle ».

8. Par la suite, le 2 novembre 2005, le Président Vieira a pris un autre décret nommant Aristides Gomes Premier Ministre, mesure qui a suscité une nouvelle réaction défavorable de la part des dirigeants du PAIGC. Ceux-ci ont contesté cette décision devant la Cour suprême de justice, arguant que le Premier Ministre devrait sortir des rangs du PAIGC, parti majoritaire au Parlement. La Cour ne s'est pas encore prononcée.

9. Le 9 novembre 2005, le Président Vieira a nommé un nouveau gouvernement, également par décret. L'équipe compte huit ministres issus du PAIGC, dont les titulaires des portefeuilles des affaires étrangères, de la défense, de l'économie et

des pêches, ainsi que deux secrétaires d'État, dont quatre parmi les 14 parlementaires suspendus du PAIGC qui sont restés loyaux envers le Président. Le Parti pour la rénovation sociale, de l'ancien Président Koumba Yalá, a obtenu six ministères, dont celui de l'intérieur, et quatre secrétariats d'État. Deux femmes ont été nommées ministre contre sept dans l'ancien gouvernement. Conscient que la communauté internationale se préoccupe de la transparence en matière économique et financière, le Premier Ministre Aristides Gomes a maintenu à son poste le ministre chargé de l'économie dans l'ancien gouvernement et s'est engagé à poursuivre les politiques de réforme économique et financière appliquées par le gouvernement sortant, qui ont fait l'objet d'une évaluation positive des donateurs. Le nouveau gouvernement devait présenter son programme et son budget pour 2006 à la session parlementaire ordinaire d'une durée d'un mois qui devait commencer le 21 novembre 2005. Il convient de noter que ni les partisans du Président Vieira ni ses adversaires ne peuvent guère constituer qu'une majorité infime à l'Assemblée nationale.

10. Pendant le processus électoral, le BANUGBIS a usé de ses bons offices, souvent en collaboration avec la CEDEAO, pour apaiser les tensions. Dans la perspective de la période consécutive à la transition, et conformément aux dispositions de la stratégie globale de consolidation de la paix présentée dans mon précédent rapport (S/2005/575) et fort de l'appui que lui a apporté le Conseil lorsqu'il a examiné le rapport le 22 septembre 2005, le BANUGBIS s'est attaché à contribuer à la mise en place de mécanismes nationaux autonomes de consolidation de la paix.

11. Pour aider à renforcer la capacité nationale de prévention et de gestion des conflits, le BANUGBIS a favorisé les liens de collaboration avec des organisations non gouvernementales locales et internationales, notamment le War-torn Societies Project (WSP-International), dont le siège est à Genève, et l'Institut national pour l'étude et la recherche de Guinée-Bissau, lesquels ont achevé un projet conjoint proposé pour l'exécution d'un programme de recherche de deux ans visant à déterminer les principales sources de tension et les causes des conflits. Par ailleurs, le BANUGBIS envisage d'organiser à l'intention des parlementaires un programme de formation au règlement des conflits et à la négociation, en partenariat avec l'Organisation néerlandaise de développement (SNV).

12. Les membres du Conseil se rappelleront que dans mon rapport du 12 septembre 2005 (S/2005/575), j'ai fait plusieurs propositions quant au rôle que le BANUGBIS pourrait jouer dans la consolidation de la paix et de la stabilité en Guinée-Bissau après la période de transition.

13. Dans la lettre datée du 21 novembre 2005 qu'il m'a adressée, le Président Vieira a souligné qu'un aspect important du mandat du BANUGBIS avait été mené à terme avec l'aboutissement, dans des conditions pacifiques, de la transition politique et le plein rétablissement de l'ordre constitutionnel. Il a néanmoins indiqué que le Bureau avait toujours un rôle décisif à jouer dans divers domaines pour consolider durablement la paix et la stabilité en Guinée-Bissau, notamment la réforme des services de sécurité, la mobilisation de l'appui politique et des ressources financières nécessaires pour renforcer la capacité des organes de l'État, l'approfondissement du dialogue politique et la promotion du respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Le Président s'est également déclaré favorable aux propositions que j'avais faites dans mon rapport au Conseil en septembre 2005 et

qui visaient à réaménager le mandat du BANUGBIS afin qu'il se concentre sur les problèmes qui se posent après la période de transition. Enfin, le Président m'a informé qu'après avoir consulté le Gouvernement, il avait décidé de demander la prorogation du mandat du BANUGBIS pour une nouvelle période d'un an, jusqu'au 31 décembre 2006.

III. Aspects économiques et sociaux

14. La situation économique et financière de la Guinée-Bissau demeure grave. Le 29 octobre 2005, une mission du Fonds monétaire international (FMI) devait entamer une visite pour examiner un programme économique et financier pour 2006 au titre de sa politique d'aide d'urgence après les conflits, mais la mission a été annulée et la table ronde reportée indéfiniment en raison du changement de gouvernement, les institutions de Bretton Woods ayant fait savoir qu'elles souhaiteraient avoir l'assurance que la politique de réforme économique et de transparence menée par le précédent gouvernement sera poursuivie avant de s'engager à fournir de l'aide.

15. Pendant ce temps, les mesures financières prises par le gouvernement sortant ont permis d'assurer les traitements de juillet à septembre 2005. Toutefois, l'incertitude quant à la date de décaissement de l'appui budgétaire de 2005 et le faible niveau des prévisions de recettes jusqu'à la prochaine saison des récoltes de noix de cajou (avril-mai 2006) font de l'aggravation des arriérés de traitement, qui augmentent déjà, une possibilité préoccupante.

16. La rentrée scolaire prévue en octobre 2005 a été retardée car le Gouvernement éprouvait des difficultés à s'acquitter de ses obligations salariales. En novembre 2005, les établissements publics étaient fermés, les enseignants continuant d'exiger le paiement des arriérés de traitement. Parallèlement, le coût de la vie n'a cessé d'augmenter, avec notamment la hausse des prix des biens de première nécessité.

17. Le pays est en butte à une épidémie de choléra depuis la mi-juin : 22 000 cas ont été signalés, dont 347 décès. L'épidémie semble s'être stabilisée mais le taux de transmission chez les populations vulnérables demeure élevé. L'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont donc aidé le Ministère de la santé à mettre en œuvre des mesures de planification préalable et des interventions. La quasi-totalité de toutes les structures de santé du pays ayant été mobilisée pour lutter contre l'épidémie, au détriment des autres besoins liés à la santé, il faut environ 1,7 million de dollars pour renforcer la surveillance, le traitement, l'information et la communication. L'OMS et l'UNICEF ont également lancé, en novembre 2005, une campagne nationale de vaccination contre la poliomyélite dans le cadre de leurs programmes régionaux.

IV. Aspects militaires et sécuritaires

18. Le BANUGBIS continue d'encourager et d'appuyer les initiatives nationales tendant à la réforme des services de sécurité. À cette fin, une équipe de conseillers en matière de sécurité du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord s'est rendue en Guinée-Bissau du 10 au 13 octobre 2005 pour une mission d'étude,

dont le but est d'examiner les modalités d'une aide éventuelle à apporter aux autorités pour l'élaboration d'une feuille de route en vue de l'exécution d'un programme de réforme globale et crédible des services de sécurité. L'équipe comptait également un expert militaire de l'Union européenne.

19. La mission a également évalué la conception qu'ont les principales parties prenantes de la réforme des services de sécurité et leur engagement en la matière ainsi que la capacité des autorités nationales de gérer et de mener effectivement à terme cette réforme. Dans leurs conclusions initiales, qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, les membres de la mission ont souligné que le projet de réforme visait le long terme. Ils ont également mis en garde contre les gains à court terme et toute approche parcellaire et insisté sur la nécessité d'une stratégie coordonnée pour faire face aux multiples problèmes. Une mission de suivi devait avoir lieu au début de 2006.

20. Face à la menace que constitue pour la sécurité du pays la prolifération des armes légères en Guinée-Bissau, un programme pilote sur la collecte et la destruction des armes légères, conçu dans le cadre du mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères de l'ONU, a été élaboré en consultation avec l'ancien gouvernement et devait être lancé en novembre 2005 mais a dû être reporté en raison du changement de gouvernement afin de permettre aux nouvelles autorités de l'examiner.

21. Des progrès ont encore été accomplis en matière de déminage. Au total, 4 943 mines antipersonnel stockées ont été détruites lors d'une cérémonie organisée par le Centre national de coordination des activités de déminage en octobre 2005; le pays s'acquitte ainsi de ses obligations au titre de l'article 4 de la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres : de janvier à septembre 2005, le Centre de coordination a pu, par l'intermédiaire de ses partenaires nationaux (Humaid et Lutcam), déminer 81 890 kilomètres carrés et éliminer 26 706 munitions non explosées, 23 mines antipersonnel et 3 mines antichar. Les opérations ont pu être réalisées grâce à un financement du Canada, de l'Union européenne, de l'Allemagne, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique.

22. On se préoccupe de plus en plus de la recrudescence de la criminalité et de l'insécurité, comme en témoigne la fermeture, le 8 novembre 2005, des écoles, paroisses et centres médicaux catholiques, lesquels exigeaient que la police joue le rôle de maintien de l'ordre qui est le sien. Toutefois, les opérations policières continuent d'être entravées par l'insuffisance des ressources. On se préoccupe tout particulièrement du fait que la Guinée-Bissau soit de plus en plus utilisée comme point de transit pour le trafic de drogues entre l'Amérique du Sud et l'Europe, comme en témoigne le nombre croissant de saisies de stupéfiants. Des dispositions sont prises pour reprogrammer une mission d'évaluation que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime devait effectuer en Guinée-Bissau en novembre 2005 dans le but de fournir une assistance technique aux forces de l'ordre et qui a dû être reportée comme suite au changement de gouvernement.

V. Aspects relatifs aux droits de l'homme

23. Le BANUGBIS poursuit ses efforts pour améliorer le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Afin de favoriser la réalisation d'enquêtes et de poursuites judiciaires plus efficaces dans les affaires civiles et pénales, le Bureau a

organisé, à l'intention des magistrats et des officiers de police, un cours de formation financé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Il a également entamé une série de séminaires sur le rôle et la responsabilité du procureur à l'intention des magistrats du Bureau du Procureur général.

24. Par ailleurs, en collaboration avec le Programme national de lutte contre le VIH/sida et l'expert des Nations Unies chargé de la coordination pour le VIH/sida, le BANUGBIS a organisé 34 stages de formation à l'intention d'officiers des forces armées et des gardes frontière. L'objectif de la composante droits de l'homme de ces stages était de souligner que la prévention ne peut être efficace que dans un environnement où les droits des femmes et le droit à la non-discrimination des personnes vivant avec le VIH/sida sont pleinement respectés. En outre, le BANUGBIS continue d'aider les autorités nationales à élaborer la législation nationale sur la prévention et le traitement du VIH/sida et la lutte contre la maladie.

VI. Observations et recommandations

25. Le Président Vieira ayant prêté serment le 1^{er} octobre 2005, le pays a commencé à s'affranchir des divisions du passé pour s'engager dans une nouvelle ère plus harmonieuse et constructive. Malheureusement, les tensions politiques nées de la loyauté envers des personnalités et des partis ont continué d'assombrir les perspectives de stabilité en Guinée-Bissau. Cette polarisation pourrait compromettre les aspirations postélectorales du pays à un avenir plus prometteur si l'on n'y porte remède par des moyens pacifiques. En effet, non seulement l'instabilité politique persistante entrave tout progrès démocratique mais aussi elle amène les donateurs à suspendre l'aide dont le pays a besoin d'urgence pour faire face à ses nombreux problèmes de reconstruction et de développement.

26. Je suis toutefois encouragé par le fait qu'on s'attache à régler ces différends par des moyens pacifiques, en ayant recours aux mécanismes constitutionnels appropriés, ce qui constitue un pas important vers l'instauration d'une culture de respect de l'état de droit. J'engage les acteurs politiques et l'ensemble de la société à respecter la décision de la Cour suprême, lorsqu'elle sera rendue, sur la plainte qui a été déposée concernant la constitutionnalité du récent réaménagement du Gouvernement par le Président. J'exhorte également les dirigeants politiques à s'attacher à engager un dialogue ouvert pour régler leurs différends, en ayant à l'esprit que la population souhaite vivement progresser vers de meilleures conditions de vie pour elle-même et pour l'ensemble du pays.

27. Je tiens à réaffirmer combien il importe que la communauté internationale continue d'aider la Guinée-Bissau. L'appui du Conseil de sécurité, du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur la Guinée-Bissau et de l'ensemble de la communauté internationale a été indispensable pour mener le processus de transition à terme dans des conditions pacifiques. Il est particulièrement important que le pays continue de bénéficier d'un appui, notamment d'une aide économique et financière, afin que les efforts de stabilisation visant à consolider la paix et à prévenir la violence soient couronnés de succès.

28. L'appui financier est surtout indispensable dans le domaine critique de la réforme des services de sécurité. Étant donné le large éventail et la complexité des

questions qui se posent, il faut également une coordination et une division du travail entre les donateurs pour assurer une utilisation judicieuse de l'aide internationale.

29. J'encourage les nouvelles autorités à poursuivre les politiques de gouvernance économique et politique que le pays a suivies au cours des deux dernières années afin que les préparatifs pour la tenue de la table ronde des donateurs puissent être menés à terme dès que possible.

30. Enfin, je tiens à rendre hommage au personnel du BANUGBIS, avec à sa tête João Bernardo Honwana, mon représentant en Guinée-Bissau, ainsi qu'à toute l'équipe de pays des Nations Unies pour leur contribution constructive à l'aboutissement, dans des conditions pacifiques, du processus de transition en Guinée-Bissau et au plein rétablissement de l'ordre constitutionnel.
